

**« LES AMIS DU RIVAGE » A CARNAC (ARAC)
Association Loi 1901 Morbihan W561006653**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
SUR CARNAC**

Secteur de l'anse du Pô

ARAC

le 24/05/2023

Complément dossier du 25/05/2016

SOMMAIRE

1	Demande Initiale - Historique.....	3
1.1	Zone de mouillages et d'équipement légers (ZMEL) de Carnac.....	3
1.2	Secteur de l'anse du Pô.....	4
2	Procédure de création de la ZMEL de l'anse du Pô.....	4
3	Candidature de l'Arac pour l'Anse du Pô.....	4
4	Descriptif des secteurs actuels des mouillages dans l'anse du Pô.....	5
4.1	Plan des mouillages actuel.....	5
4.2	Occupation actuelle dans l'Anse du Pô.....	5
4.3	Projet de ZMEL - Occupation actuelle et future dans l'Anse du Pô.....	5
4.4	Détail du projet.....	6
4.5	Caractéristiques techniques et statuts du milieu.....	6
4.6	Fonctionnement de la ZMEL.....	7
4.7	Evaluation des incidences environnementales du projet de ZMEL.....	8
4.7.1	Etat des lieux.....	8
4.7.2	Projet de ZMEL.....	9
4.7.3	Incidence du projet sur l'environnement et sur les paysages.....	9
4.8	Bilan général de l'impact de la ZMEL.....	13
4.9	Synthèse.....	16
5	Budget prévisionnel pour l'exploitation du Pô.....	16
6	Annexes / plans.....	17
	6,1 Plan de situation	
	6,2 Plan des zone de mouillages sur Carnac	
	6,3 Plan des zones de mouillages dans l'anse du Pô	
	6,4 Coordonnées en WGS 84 des zones de mouillages dans l'anse du Pô	
	6,5 Impacts s sur herbiers de zostères	
	6,6 Impacts sur l'avifaune	
	6,7 Impacts paysagers	
7	Annexe 2 - Rapport Thématique de Bretagne Vivante.....	24

1 Demande Initiale - Historique

1.1 Zone de mouillages et d'équipement légers (ZMEL) de Carnac

Dans le département du Morbihan, seuls 10% des mouillages hors ports sont gérés individuellement par l'État. 90 % des mouillages se situent dans 47 zones de mouillages et d'équipements légers créées et gérées par les collectivités ou des associations

Par courrier en date du 15/04/2015, l'association ARAC (Amis du Rivage à Carnac) a sollicité les services de l'Etat pour être bénéficiaire du titre d'occupation (ZMEL) pour les mouillages situés sur le littoral carnaois.

Par délibération en date du 8/8/2015, la commune de Carnac n'a pas souhaité exercer son droit de priorité.

La demande initiale portait sur les secteurs de : Pointe de Churchill côté baie, Beaumer - Pointe de Churchill, Port an Dro, Légenèse, Ty Bihan, St Colomban et l'anse du Pô.

La démarche engagée par l'association ARAC a été de concilier les différents usages, conchylicole, balnéaire, tout en préservant l'environnement et les paysages.

Par **arrêté en date du 17/11/2016**, l'association ARAC est autorisée à gérer les 254 mouillages situés sur les secteurs présentés dans le tableau ci-dessous.

État Gestion Actuel (12/2021) par l'Association Les Amis du Rivage de Carnac (ARAC)						
Zone	Nombre de mouillages de plaisance	Nombre de mouillages professionnels	Nombre de plates	Visiteurs	TOTAL mouillages	Superficie de la zone en m2
Pointe Churchill coté baie				8	8	28 300
Beaumer et pointe Churchill	55		5		60	69 037
Port en Drô	52			8	60	74 500
Légenèse	35				35	50 000
Ty Bihan	20				20	26 000
St-Colomban	65	6			71	80 000
TOTAL	227	6	5	16	254	414 277 m²

1.2 Secteur de l'anse du Pô

Le secteur de l'anse du Pô située en zone Natura 2000, zone de protection spéciale, est majoritairement utilisé par des conchyliculteurs. Le dossier de ZMEL sur Carnac avait reçu un avis favorable de la part des services consultés mais la service environnement de la DDTM avait émis des réserves sur l'anse du Pô en l'absence de données à jour sur l'avifaune.

Il a été donc décidé d'exclure ce secteur de l'autorisation en l'attente de clarification des besoins de mouillages professionnels et de données complémentaires sur l'avifaune présente permettant de déterminer l'impact des mouillages sur les espèces.

Aujourd'hui, sur le secteur de l'anse du Pô, la DDTM délivre des autorisations individuelles aux professionnels en concertation avec le comité régional de la conchyliculture et les ostréiculteurs et en évitant la zone à enjeux fort oiseaux et l'herbier de zostères.

Les mouillages se concentrent en effet dans la partie Nord et Nord-Est de l'anse.

Dans le cadre des études visant à l'ouverture de la servitude de passage des piétons sur le littoral dans le secteur de l'anse de Pô, la DDTM a mandaté Bretagne Vivante pour réaliser une étude sur la fréquentation de l'avifaune sur la ZPS de l'Anse du Pô et baie de Quiberon. La période étudiée de 2011 à 2016 a permis de distinguer des secteurs à enjeux pour l'avifaune forts/ modérés et faibles.

Durant l'été 2021, la géolocalisation de l'herbier de zostères naines a été réalisé par la DDTM.

2 Procédure de création de la ZMEL de l'anse du Pô

Dans le cadre de l'inclusion du secteur de l'anse du Pô à l'autorisation existante de la ZMEL de Carnac, seuls les services ayant émis un avis défavorable ou des réserves sur le projet initial seront consultés. La Commission nautique locale (CNL) avait émis un avis favorable sur l'ensemble du projet.

Ainsi le CRC, la DDTM/SENB, la DDFIP seront consultés et le dossier sera également présenté en commission des sites et des paysages.

La modification même substantielle des périmètres initialement retenu dans l'Anse du Pô nécessitera un nouveau passage en CNL.

3 Candidature de l'Arac pour l'Anse du Pô

Depuis le 17/11/2016 l'Arac assure avec succès la gestion des mouillages de 6 Zones de Carnac.

- Pointe Churchill côté baie,
- Beaumer et Pointe de Churchill
- Port an Dro,
- Légenèse,
- Ty Bihan
- St Colombar

Au 31/12/2021 cela représente environ 250 adhérents.

Avec un bureau constitué d'une dizaine de bénévoles, l'Association a fait ses preuves en matière de gestion des mouillages et est donc légitime pour candidater à la gestion d'un nouveau secteur en ZMEL dans l'anse du Pô

L'objet du présent document formalise donc la demande par l'ARAC de gérer la Zone de l'Anse du Pô

4 Descriptif des secteurs actuels des mouillages dans l'anse du Pô

Actuellement, les services de l'Etat délivrent des autorisations uniquement aux professionnels sans

tenir compte des enjeux environnementaux et quel que soit l'emplacement sollicité.
Aucun mouillage de plaisance n'est autorisé dans l'anse du Pô.
Les mouillages professionnels sont utilisés toute l'année.

4.1 Plan des mouillages actuel

Voir annexe 1

4.2 Occupation actuelle dans l'Anse du Pô

	État Actuel		Superficie de la zone en m2
	Mouillages plaisance	Nombre de Mouillages Autorisés par la DDTM	
L'Anse du Pô	0	7	86 440 m ²

4.3 Projet de ZMEL - Occupation actuelle et future dans l'Anse du Pô

Le tableau ci-dessous présente la capacité d'accueil de mouillages actuelle et demandés par l'association dans l'anse du Pô. La surface de mouillages est diminuée par une densification de l'occupation sur des secteurs à moindres enjeux environnemental.

Secteurs	État Actuel Gestion DDTM			État futur gestion par l'association Les Amis du Rivage de Carnac		
	Nombre de mouillages plaisance	Nombre de mouillages prof.	Superficie de la zone en m2	Nombre de mouillages de plaisance >6,50ml	Nombre de mouillages professionnels	Superficie de la zone en m2
Nord				0	5	9022
Ouest				6	7	24700
Sud / Ouest				0	2	1250 (>8ml)
Est				0	5	32830
Sud/ Est				0	1	1256
L'Anse du Pô	0	7	86 440 m ²	6	20	69058m ²

4.4 Détail du projet

La zone Nord comprend

- 5 mouillages professionnels

La zone Ouest comprend

- 7 mouillages professionnels
- 6 mouillages de plaisance pour des navires de plaisance de moins de 6,5m

La zone Sud / Ouest comprend

- 2 mouillages professionnels pour des chalands de moins de 8m

La zone Est comprend

- 5 mouillages professionnels

La zone Sud / Est comprend

- 1 mouillage professionnel

Soit un total de 26 navires

4.5 Caractéristiques techniques et statuts du milieu

Secteur Anse du Pô	
Capacité d'accueil	20 mouillages professionnels et 6 mouillages de plaisance et 8 plates
Caractéristiques techniques	5 zones de mouillages distinctes (Nord, Ouest, Est et Nord) 5 secteurs (Nord, Sud-Ouest, Est et Sud/Est) réservé aux professionnels 1 zone mixte pour professionnels et plaisanciers dont le navire est inférieur à 6,5ml 3 cales ou rampes de mise à l'eau 3 parkings
Statuts de protection du milieu	Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associés » (ZPS et ZSC) Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type I « Baie de Quiberon » pour la zone Ouest (ZNIEF) Zones proches du site inscrit « Village de Saint-Colomban, ses abords et la Pointe du Pô » Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
Statut foncier	Nds (zone naturelle remarquable au titre de la loi littoral) Zone AO au POS (réservé aux activités conchylicole) Au PLU, cette zone sera modifiée (PLU arrêté en juillet 2015)

Les mouillages professionnels sont utilisés toute l'année.

Les mouillages de plaisance sont utilisés essentiellement pendant la période estivale.

L'annexe 1 présente le plan de la ZMEL future.

4.6 Fonctionnement de la ZMEL

Les zones professionnelles sont réservées exclusivement aux navires ayant un titre de navigation professionnel.

Les professionnels mouillent leurs navires au droit de leurs exploitations conchylicoles aussi le découpage de la ZMEL répond à cette demande professionnelle.

En fonction de la saisonnalité et des apports de sédiments, les mouillages peuvent être déplacés dans le périmètre de la zone.

Le retour d'expérience montre que les professionnels utilisent les terre-pleins de leurs exploitations pour le stockage de leurs annexes et de leurs véhicules.

La zone de mouillages mixte sera destinée à l'accueil des navires professionnels (7 mouillages) et plaisanciers (6 mouillages pour des navires de moins de 6.5ml). Les navires plaisanciers sont pour une partie des bateaux de professionnels utilisés pour le loisir. Les autres usagers de la ZMEL de St Colombran sont des résidents locaux qui utilisent la cale du Pô pour se rendre sur leurs mouillages.

A proximité de la cale du Pô, un parking permet le stationnement des véhicules à moteur. L'usage montre que les annexes ne sont pas ou peu utilisées et que les usagers viennent et repartent avec. Compte-tenu du mode de fonctionnement actuel, il n'est pas prévu de mettre en place des racks à annexes sur l'anse du Pô.

Un container verre est présent sur le parking



Photos de la cale du Pô



Parking à proximité avec un container verre



Stationnement possible en face de la cale



Photos à marée basse



Photos à marée haute

4.7 Evaluation des incidences environnementales du projet de ZMEL

4.7.1 Etat des lieux

4.7.1.1 Incidence sur l'avifaune

Suite à la réalisation d'une étude portant sur la mise en œuvre de la servitude de passage piétons sur le littoral, nous disposons aujourd'hui de données sur la fréquentation des oiseaux hivernants qui permet de relancer le dossier de ZMEL sur Carnac.

La cartographie montre des enjeux oiseaux hivernant fort (en rouge) au Sud Est de l'anse du Pô où l'activité conchylicole est peu présente, et un enjeu oiseaux hivernants moindre (en orange) à l'Est du Pô.

Une nouvelle étude réalisée par le bureau d'études Synergis en 2021 à la demande de la DDTM a permis de compléter les données et de définir les secteurs à enjeux forts et modérés pour les hivernants. Les secteurs sont présentés en **Annexe 1**.

4.7.1.2 Incidence sur la flore

Au nord Est du Pô, un herbier de zostères a été identifié en 2012.

Lors d'une prospection par les services de l'Etat en novembre 2020, cet herbier a été de nouveau identifié mais il a été souhaité atteindre sa période de croissance pour procéder à sa localisation.

Ainsi, durant l'été 2021, la DDTM / SAMEL et le CRC ont procédé à un inventaire de l'herbier de zostère noltis présent dans l'anse du Pô. La cartographie est présentée en **Annexe 1**.

4.7.2 Projet de ZMEL

- **Zone Nord pour l'accueil de 5 mouillages professionnels**

Le secteur est situé en limites communale de Plouharnel.

- **Zone Ouest mixte plaisance/professionnels.**

Le secteur est prévu pour l'accueil de 6 navires de plaisance de moins de 6.5 m et pour 7 navires professionnels.

- **Zone Sud / Ouest pour l'accueil de 2 mouillages professionnels**

Le secteur est prévu pour l'accueil de 2 navires de professionnels de moins de 8 m afin de laisser le chenal du Pô accessible.

- **Zone à l'Est du Pô pour l'accueil de 5 mouillages professionnels.**

Ce secteur a été réduit afin de ne plus porter atteinte au secteur rouge (enjeu fort oiseaux hivernants) et de réduire l'impact sur le secteur orange (enjeu modéré oiseaux hivernants).

- **Zone au Sud 'Est du Pô pour l'accueil de 1 mouillage professionnel**

Le mouillage isolé appartenant à un conchyliculteur, en fond d'anse est maintenu. En effet son activité est directement liée à la proximité de son exploitation et de son mouillage.

Les secteurs retenus tiennent compte des usages et des enjeux environnementaux : il n'y aura plus de mouillage sur herbier et 1 seul mouillage professionnel sera présent dans le secteur à fort enjeu oiseaux (voir **Annexe 1**).

4.7.3 Incidence du projet sur l'environnement et sur les paysages.

Le projet porté par l'association est le fruit d'une concertation avec l'ensemble des usagers (Professionnels, CRC, mairie, DDTM et l'opérateur du site Natura 2000).

-Approche sociale

La demande d'une ZMEL sur l'anse du Pô prévoit une réduction de l'emprise dédiée aux mouillages. Aucune nouvelle zone n'est créée et les mouillages sont très majoritairement utilisés par des professionnels ou des plaisanciers locaux. La fréquentation sur le plan d'eau ne sera pas augmentée. La création d'une ZMEL n'induirait pas de problématique de stationnement. Ainsi les sites resteront accessibles de la même manière aux autres usagers du littoral (randonneurs sur le sentier littoral).

La création de la ZMEL ne se superposera à aucune autre activité maritime. L'organisation de ces zones aura pour objectif de garantir la sécurité des biens et des personnes en réglementant l'accès et les conditions de mouillage. Les espacements prévus entre les postes d'amarrage permettront aux navires de circuler et de manoeuvrer sans risque de porter atteinte aux autres navires. Ainsi, les secteurs ne présenteront pas de risque pour les personnes disposant d'un poste de mouillage ni pour les autres usagers du plan d'eau.

L'interdiction des navires de plaisance de plus de 6,50 permet d'éviter les conflits d'usage entre professionnels et plaisanciers.

-Approche économique

Le projet ZMEL ne vise pas à créer une dynamique économique autour de l'activité mouillages. Néanmoins il conforte le maintien de l'activité de manière durable pour les acteurs professionnels ostréicoles.

Analyse des effets cumulés

Aucun effet cumulé n'est identifié avec les autres projets.

-Impact paysager

Le projet ZMEL dans l'anse du Pô n'implique pas de création de zone supplémentaires. Il convient de noter que les sites de mouillage ont reçu un avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France en date du 19/02/2022 dans le cadre de l'instruction administrative de la demande initiale. Le projet sera cependant soumis à l'avis de la CDNPS.

Les sites de mouillages font partie du paysage de l'anse du Pô et le caractère naturel est privilégié, car aucun aménagement (poubelle, toilette, rack à annexes...) impactant le paysage n'est prévu.

L'organisation du mouillage n'entraînera pas de modification notable du paysage des sites retenus. Le mouillage est présent depuis de nombreuses années sur l'anse du Pô. Il s'agit uniquement de réorganiser les mouillages préexistants. Aucune nouvelle zone n'est prévue sur le site où il n'y avait pas de mouillages préalablement au projet ZMEL. De plus il n'y pas de modification majeure des capacités d'accueil sur l'anse du Pô.

Le paysage carnacois et le patrimoine bâti situé à proximité du site ne seront donc pas impactés par la création de la ZMEL dont le projet est conforme à l'identité paysagère du site de l'anse du Pô.

-Impact sur le milieu naturel.

Les effets du projet sur la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire sont évalués en termes d'incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes. Seuls sont pris en compte des habitats significativement présents dans l'aire d'étude. Le plan des habitats est présenté en **Annexe 1**.

Code nat	Habitat d'intérêt communautaire	Incidence du projet	Niveau d'incidence potentielle	Secteur
1140	Vase-sablonneuse	Aucune L'interaction entre les installations de mouillage et le fond n'impacte pas de manière significative les milieux Vase sablonneuse. Aucun rejet polluant susceptible de générer un impact sur la qualité des habitats ne sera autorisé.	Nulle	Sud Est Centre et Est
1140-3	Estran sable fin	Aucune L'interaction entre les installations de	Nulle	Centre et Est

		<p>mouillage et le fond n'impacte pas de manière significative les milieux Vase sablonneuse.</p> <p>Aucun rejet polluant susceptible de générer un impact sur la qualité des habitats ne sera autorisé.</p>		
1140-3	Estran sable fin envasé	<p>Aucune</p> <p>L'interaction entre les installations de mouillage et le fond n'impacte pas de manière significative les milieux Vase sablonneuse.</p> <p>Aucun rejet polluant susceptible de générer un impact sur la qualité des habitats ne sera autorisé.</p>	Nulle	Centre et Est
1140-5	Gravier - Cailloutis	<p>Aucune</p> <p>L'interaction entre les installations de mouillage et le fond n'impacte pas de manière significative les milieux Vase sablonneuse.</p> <p>Aucun rejet polluant susceptible de générer un impact sur la qualité des habitats ne sera autorisé.</p>	Nulle	Nord Est
1140-6	Sédiment hétérogène envasé	<p>Aucune</p> <p>L'interaction entre les installations de mouillage et le fond n'impacte pas de manière significative les milieux Vase sablonneuse.</p> <p>Aucun rejet polluant susceptible de générer un impact sur la qualité des habitats ne</p>	Nulle	Nord Est

		sera autorisé.		
--	--	----------------	--	--

Les mesures Éviter / Réduire

Aucune création de zone de mouillages sur des habitats sensibles (éviter)

-Impacts sur les milieux terrestres

La ZMEL n'impactera pas de manière significative les milieux naturels terrestres puisqu'aucun changement notable n'est prévu. Ni nouveaux travaux et ni nouvelles infrastructures ne sont envisagés.

-Impact sur l'avifaune

L'activité mouillages est un élément potentiel de perturbation des oiseaux. Toutefois, les interactions entre oiseaux marins et l'activité mouillages sont neutres, pour peu que le comportement des usagers plaisanciers et professionnels soit adapté et respecte les espaces qu'occupent les oiseaux au repos ou en période de reproduction. Ainsi, les mesures de protection sont liées aux cycles des espèces.

Les mesures Éviter / Réduire

Les périmètres des secteurs de mouillages ont été définis pour éviter toute impact sur les secteurs oiseaux hivernant et sur les herbiers de zostères.

Seul 1 mouillage sera présent sur le secteur à fort enjeu oiseaux et plus aucun mouillage sur herbier de zostères

-Impact sur la qualité de l'eau

Les pollutions du milieu marin engendrées par les navires proviennent des peintures antisalissures, des rejets d'huiles, graisses et hydrocarbures par les moteurs.

Les navires habitables introduisent également un risque de pollution des eaux par rejet des eaux grises et des eaux noires.

De manière générale, sur Carnac la plaisance d'escale en navire habitable se concentre principalement sur la façade maritime. La ZMEL du Pô est principalement fréquentée par des pontons ostréicoles (navire non habitable) et par des navires de plaisance de type pêche promenade (taille maxi 6,5ml) induisant peu ou pas de risques de pollution.

Le carénage sauvage est interdit sur l'ensemble du littoral morbihannais. La cale de carénage la plus proche se situe au port de La Trinité sur Mer.

-Gestion de l'eau

Le projet n'induit aucune modification des réseaux existants.

Les mesures : Éviter Réduire

-Sensibiliser les usagers de la mer

-interdiction du carénage. Toute opération de carénage incluant le grattage, le décapage de la coque ainsi que l'application de produits ou de peintures sera strictement interdite en dehors des équipements prévues a cet effet.

Aucun aménagement n'est prévu à cet effet (ouvrage de collecte et de traitement). Cette interdiction devra être stipulée au sein du règlement de police.

L'ensemble de ces éléments permettra de gérer le risque de pollution des eaux.

4.8 Bilan général de l'impact de la ZMEL.

Partant de la situation des mouillages existant dans l'anse du Pô, l'analyse ci-dessous évalue l'impact de la création de la ZMEL sur les différentes composantes environnementales. Il s'agit donc bien de considérer que la ZMEL ne crée pas l'émergence de la pratique du mouillage, mais permet d'en optimiser la gestion environnementale.

Thèmes	Nature de l'effet	Niveau d'impact
Milieux physiques		
Facteurs climatiques	Phénomènes conditionnés à une échelle qui dépasse très largement l'emprise du projet	nul
Facteurs bathymétriques	Les corps morts s'enfuient au fil du temps dans un substrat vase sablonneuse.	négligeable
Hydrodynamisme	Légère modification des conditions hydrodynamiques du fait de la présence de navires aux mouillages	négligeable
Géomorphologie et sédimentologie	Très faible obstacle des mouillages au transit sédimentaire	négligeable
Nature des fonds	Déstructuration de la couche superficielle sédimentaire (raclage des chaînes, échouage de bateaux)	positif
Qualité des eaux	« Risques » de pollutions liées à l'utilisation des zones de mouillages limités par une application rigoureuse du règlement de police ainsi que des équipements disponibles (cale de carénage au port de la Trinité sur Mer)	négligeable
Sol	Aucun aménagement terrestre envisagé	nul
Bruit	Émission sonores ponctuelles et de très courte durée (allées et venues des navires au niveau de la ZMEL)	négligeable
Air	Sites ouverts soumis à l'action des vents, aucune pollution de l'air	nul
Milieux naturels		
Habitats naturels terrestres et flore patrimoniale	Les accès sont préexistants	nul
Habitats marins	Aucune zone sur herbiers de zostères	nul

Mammifères marins	Aucun mammifère marin recensé dans l'anse du Pô	nul
Avifaune	Dérangement ponctuel et localisé. Aucune dégradation d'habitat. Sensibilisation sur le respect de la tranquillité des espèces pendant la période de nidification	négligeable
Patrimoine et paysage		
Perception paysagère et site classé	Pas de création de zone	négligeable
Monuments historiques	Pas de réelle interaction et de modification (avis favorable de l'ABF)	négligeable
Contexte humain		
Salubrité publique : déchets	Usagers principalement résidents, embarcation de plaisance de petite taille, équipement suffisant.	négligeable
Salubrité publique : sanitaire	Aucun sanitaire présent, mais proximité des usagers avec leur lieu de résidence.	négligeable
Plaisance	Limite à 6 navires de plaisance de moins de 6,5ml	négligeable
Activité conchylicole	Forte activité conchylicole sur l'ensemble de l'anse du Pô	positif
Peche professionnelle	Inexistant sur l'anse du Pô	nul
Loisir	Très faible sur l'anse du Pô	négligeable
Gestion des eaux	Pas de modification des réseaux existants Aucun effet identifié	nul
Biens matériels	Aucune structure ou habitation concernée Aucun effet identifié	nul
Consommation énergétique	Le projet ne sera pas source de consommation énergétique.	nul
Population	Mouillages majoritairement utilisés par la population résidente	nul

Analyse des solutions de substitution

Le projet porte en grande partie sur la régularisation de zones de mouillages et d'équipements légers préexistantes sur l'anse du Pô.

Aucune nouvelle zone n'a été créée. Les périmètres des zones de mouillages retenues, répondent à des besoins très localisés pour les professionnels et les plaisanciers. Les contraintes liées au site (secteur découvrant, concessions conchylicoles) ne permettent pas d'envisager des solutions de substitution pertinente. Notamment par la réduction de la zone de mouillages Sud Est sur le secteur à enjeu oiseaux modéré compte tenu de la proximité de l'activité conchylicoles. Cette solution est difficilement envisageable d'un point de vue économique, ainsi que du point de vue de l'acceptation sociale. Ainsi, la proposition envisagée à travers cette étude a fait l'objet de compromis permettant de trouver une solution acceptable et positive au niveau écologique, paysager, économique et de la sécurité.

Bilan des mesures Eviter – réduire

Mesure ER	Action	Localisation
Eviter	Suppression des secteurs de mouillages sur herbiers de zostères Modification des périmètres	Est
Eviter	Suppression des secteurs sur le secteur fort oiseaux hivernant Recul de la zone de mouillages	Sud-est de l'anse du Pô
Réduire	Réduction du secteur de mouillages sur le secteur faible oiseaux hivernant Modification du périmètre de la ZMEL	Secteur centre

4.9 Synthèse

Le projet s'inscrit dans une vocation maritime de l'anse du Pô qui accueille des mouillages depuis de nombreuses années.

La création de la ZMEL n'implique aucun changement substantiel du domaine public maritime. Elle permet de régulariser des pratiques anciennes, existantes afin d'être en conformité avec la réglementation. Le projet porté par l'association ne modifiera pas les utilisations du plan d'eau et ne portera pas atteinte au paysage.

Ainsi cette organisation permet :

- De prévenir les conflits d'usage entre professionnels et plaisanciers
- D'assurer à long terme, la non-prolifération de mouillages sauvages dans l'anse
- De sensibiliser les plaisanciers et les professionnels au respect de l'environnement et à la qualité de l'eau dans le site Natura 2000.

De ce fait, la création de cette ZMEL sur l'anse du Pô répond à un objectif d'aménagement durable du territoire. Ce projet répond aux aspirations de développement durable, au document stratégique de façade (DSF) ainsi qu'au futur volet mer du SCOT du pays d'Auray.

5 Budget prévisionnel pour l'exploitation du Pô

Depuis l'arrêté inter-préfectoral en date du 17/11/2016, l'association "les Amis du Rivage à Carnac" ou ARAC, gère plus de **250 mouillages** et a donc une bonne visualisation de son budget de fonctionnement annuel.

L'Arac est une association loi 1901, composée de bénévoles, et sans but lucratif. Ses recettes sont constituées par les adhésions de ses usagers (cotisations, redevances) et couvrent les frais de fonctionnement de l'association. Il n'y a aucun bénéfice.

La gestion de l'Anse du Pô représente **26 usagers/mouillages** supplémentaires par rapport aux 250 existants.

Le secteur du Pô ne présentant pas de spécificité particulière du point de vue de l'association, son budget de fonctionnement annuel s'élèvera à environ 10% du budget de fonctionnement actuel de l'association soit représenté en termes de dépenses, **environ entre 2500 € et 3000 €/an** pour l'anse du Pô.

Ce budget comprend : la réversion de l'indemnité d'occupation par les usagers du domaine maritime à la DDFIP, les frais administratifs de gestion du site internet, de location du local, fournitures administratives, expertise comptable etc.

6 Annexe 1 / plans

6,1 Plan de situation

6,2 Plan des zone de mouillages sur Carnac

6,3 Plan des zones de mouillages dans l'anse du Pô

6,4 Coordonnées en WGS 84 des zones de mouillages dans l'anse du Pô

6,5 Impacts s sur herbiers de zostères

6,6 Impacts sur l'avifaune

6,7 Impacts paysagers

7 Annexe 2 - Rapport Thématique de Bretagne Vivante

01 13 66 00 07



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DU MORBIHAN

COMMUNE DE CARNAC

Plan de situation

Réalisé le : 23/11/2022

Annotations :

Conception : DDTM du Morbihan
 SERVICE : SAMEL
 Sources :
 © IGN BOORTHIO
 Edition : © DDTM du Morbihan



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

COMMUNE DE CARNAC

plan des zones de mouillages
sur Carnac

Réalisé le : 23/11/2022

Légende

-  zones de mouillages existantes
-  Projet anse du P6
-  N_EMPRISE_PORT_S_2012_056

Annotations :

Conception : DDTM du Morbihan
SERVICE : SAMEL
Sources :
© IGN BDORTHO
Edition : © DDTM du Morbihan





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

COMMUNE DE CARNAC

Secteur de l'Anse de Pô
projet de zone de mouillages

Plan des zones

Réalisé le : 22/11/2022

Légende

- Projet anse du Po
- L_CADASTRE_CONCHY_S_056
- N_EMPRISE_PORT_S_2012_056
- herbiers anse de po
- enjeux oiseaux hivernant 1
- enjeux oiseaux hivernant 2

Annotations :

Conception : DDTM du Morbihan
 SERVICE : SAMUEL
 Sources :
 © IGN BOORTHO
 Edition : © DDTM du Morbihan



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

COMMUNE DE CARNAC

Secteur de l'Anse de Pô
projet de zone de mouillages

coordonnées

Réalisé le : 23/11/2022

Légende

Projet anse du Po

N_EMRISE_PORT_S_2012_056

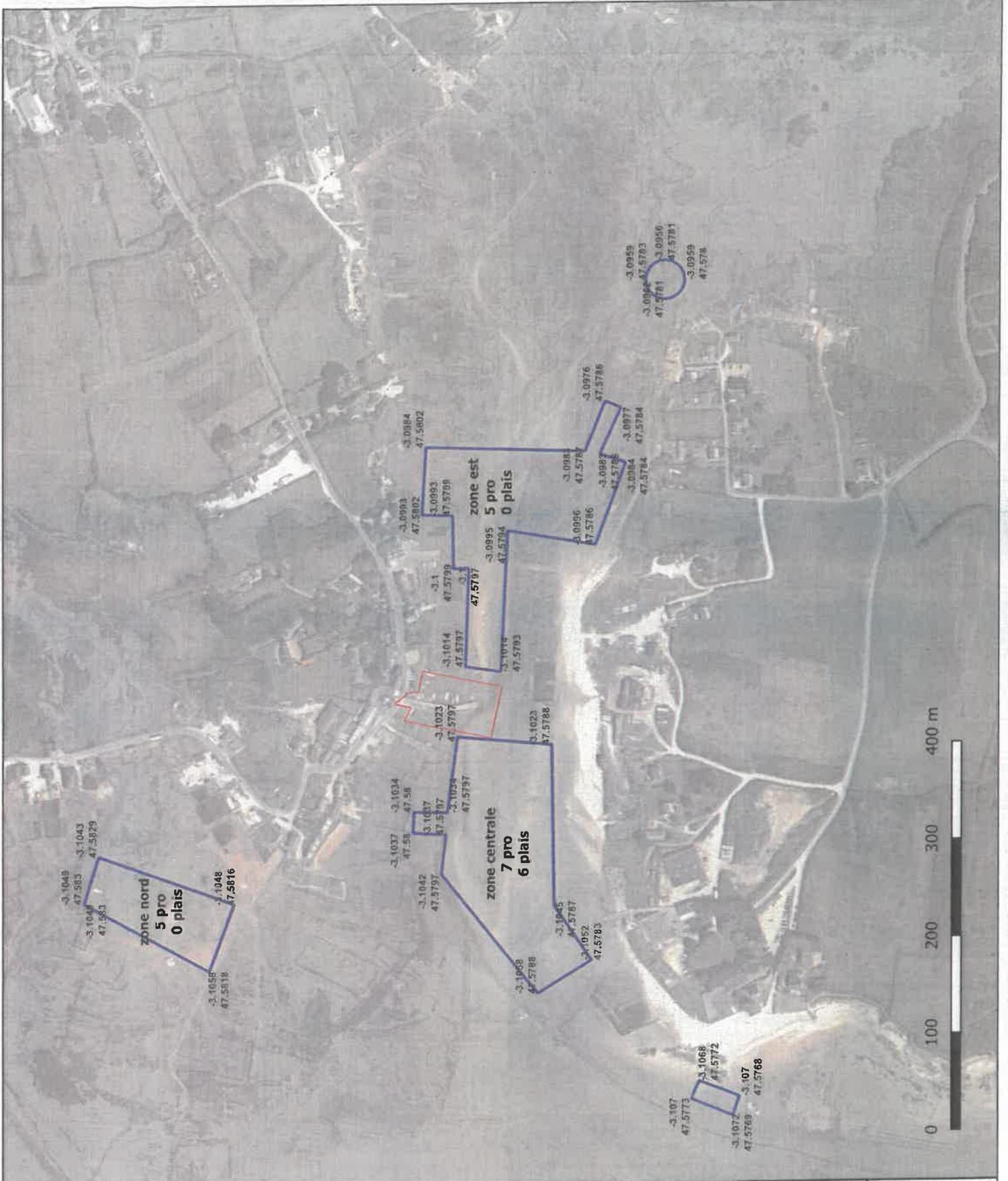
coordonnées

Annotations :

Conception : DDTM du Morbihan
SERVICE SAMUEL

Sources :

© IGN BDORTHO
Edition : © DDTM du Morbihan





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

COMMUNE DE CARNAC

Secteur de l'Anse de Pô
projet de zone de mouillages

impacts sur herbiers

Réalisé le : 23/11/2022

Légende

- Projet anse du Po
- N_EMPRISE_PORT_S_2012_056
- herbiers de zostères DDTM 2022

Annotations :

Conception : DDTM du Morbihan
 SERVICE : SAMEL
 Sources :
 © IGN BDORTHO
 Edition : © DDTM du Morbihan



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

COMMUNE DE CARNAC

Secteur de l'Anse de Pô

projet de zone de mouillages

impacts sur l'avifaune

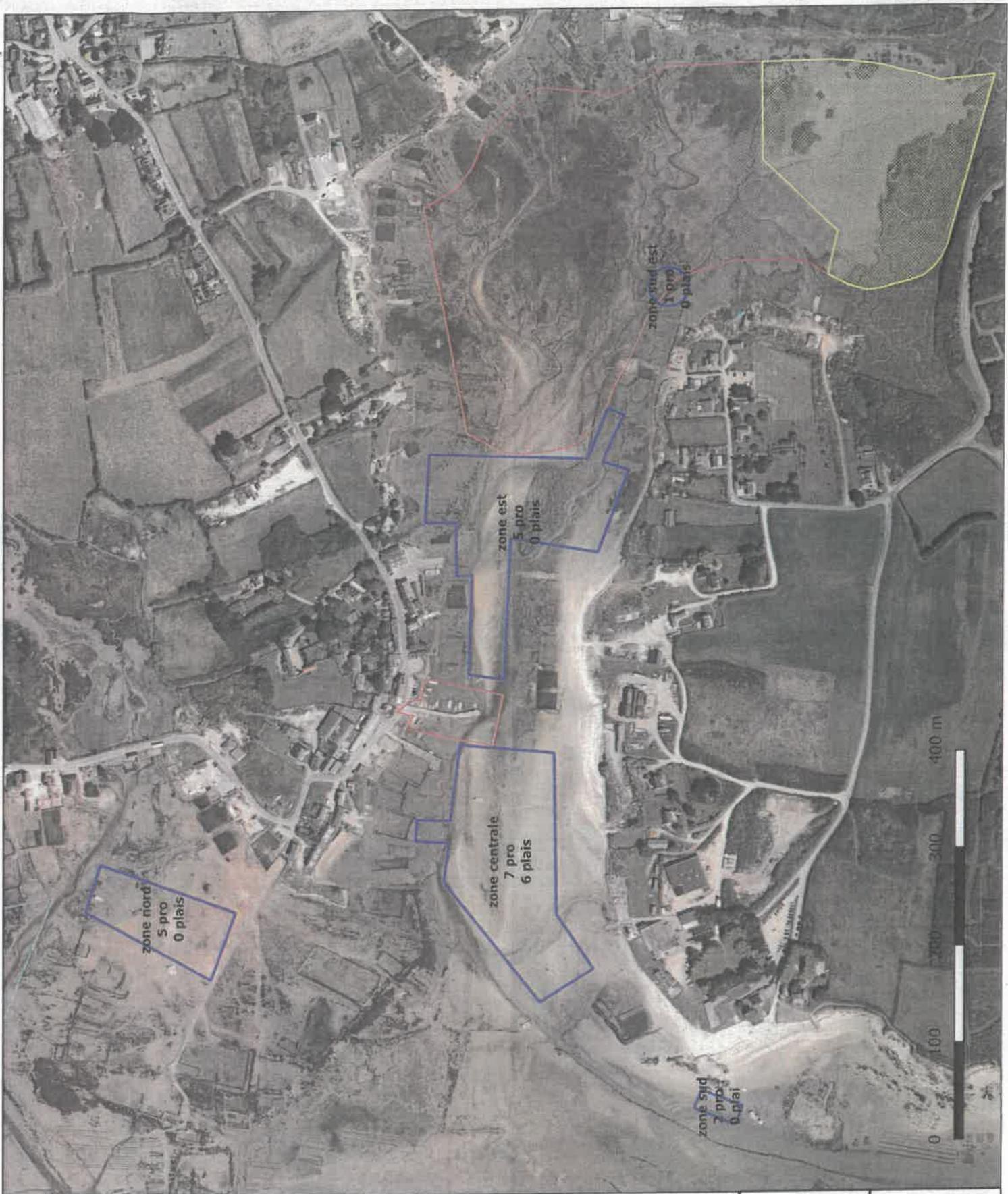
Réalisé le : 23/11/2022

Légende

-  Projet anse du Po
-  N_EMPRISE_PORT_S_2012_056
-  enjeux oiseaux hivernant 1
-  enjeux oiseaux hivernant 2

Annotations :

Conception : DOTM du Morbihan
 SERVICE SAMEL
 Sources :
 © IGN BDORTHO
 Edition © DOTM du Morbihan





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

COMMUNE DE CARNAC

Secteur de l'Anse de Pô
projet de zone de mouillages

impacts paysagers

Réalisé le : 23/11/2022

Légende

-  projet anse du pô
-  N_EMPIRE_PORT_S_2012_056
-  L_ARCHEOLOGIQUE_ZINF_S_R53
- N_MONUMENT_HISTO_P_056**

Annotations :

Conception : DDTM du Morbihan
 SERVICE : SAMUEL
 Sources :
 © IGN BOORTHIO
 Edition : © DDTM du Morbihan

